

REPUBLIQUE FRANCAISE
HAUTE LOIRE

REGISTRE DES DELIBERATION – n°01/2025
CONSEIL MUNICIPAL DE CHADRON

Nombre de membres en exercice : 11
Présents : 7 Votants : 9
Date de la convocation :

SEANCE DU 05 MARS 2025

L'an deux mil vingt-cinq et le cinq mars, à vingt heures,
Le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de ROUDIL Aymeric, Maire

Certifié exécutoire
Visé en Préfecture
Le :
Affiché et publié
Le :

Présents : LASHERMES Jean-Jacques, MICHEL Christophe, ROUDIL Aymeric, LECHTEN Isabelle, PRUNAYRE François, DEMARS Béatrice, MONDON Mélodie

Absents : RAFFIER Jean-François, GERENTES Sylvain, DIA Anne-Marie (procuration à ROUDIL R., DURKALEC Dominique (procuration à LASHERMES J.J.)

Secrétaire : MONDON Mélodie

DEMANDE DE FOND DE CONCOURS COMMUNAUTE DE COMMUNES
MEZENC LOIRE MEYGAL : Aménagement du centre-bourg

Le Maire rappelle au conseil municipal le projet de l'aménagement du centre-bourg de Chadron. Il convient de réactualiser le plan de financement et de formuler une demande de fond de concours à la Communauté de Communes Mézenc Loire Meygal. (70 € par habitant / Population légale de Chadron au 1^{er} janvier 2025 = 348 habitants)

Considérant un investissement évalué à 455 411.57 € HT (comprenant la maîtrise d'œuvre pour 51 520.17 € HT et les travaux pour 403 891.40 € HT), le plan de financement prévisionnel pour le projet « Aménagement du centre-bourg » se présente comme suit :

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL	Financeurs	Montant	Pourcentage
	DEPT HAUTE-LOIRE CAP43	46 139.00 €	10.131 %
	ETAT DETR	120 113.00 €	26.3746 %
	REGION AURA	130 000.00 €	28.546 %
	AMENDES DE POLICE	12 000.00 €	2.635 %
	FOND DE CONCOURS MEZENC LOIRE MEYGAL	24 360.00 €	5.349 %
	TOTAL Aides Publiques	332 612.00 €	73.0355 %
	Autofinancement	122 799.57 €	26.9645 %
	TOTAL Financement	455 411.57 €	100 %

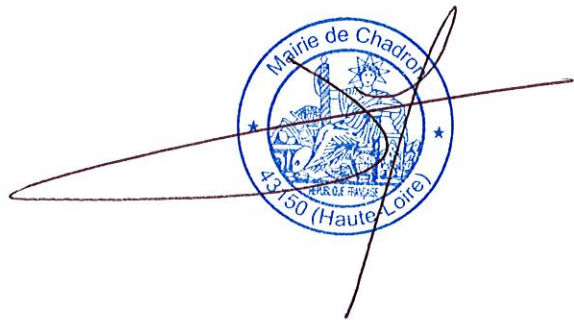
Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** le plan de financement de l'opération sachant que la commune assurera une prise en charge systématique par l'autofinancement en cas de financements externes inférieurs au prévisionnel,
- **DE SOLLICITER** la participation financière de la Communauté de Communes Mézenc Loire Meygal à hauteur 24 360.00 €,
- **D'AUTORISER** Mr le Maire à déposer les pièces correspondantes pour l'instruction du dossier.

SIGNATURES : Ont signé le registre des délibérations les membres présents

Fait à CHADRON, le 08 mars 2025

Le Maire,
Aymeric ROUDIL



REPUBLIQUE FRANCAISE
HAUTE LOIRE

REGISTRE DES DELIBERATION – n°02/2025
CONSEIL MUNICIPAL DE CHADRON

Nombre de membres en exercice : 11
Présents : 7 Votants : 9
Date de la convocation :

SEANCE DU 05 MARS 2025

L'an deux mil vingt-cinq et le cinq mars, à vingt heures,
Le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de ROUDIL Aymeric, Maire

Certifié exécutoire
Visé en Préfecture
Le : 12 MARS 2025
Affiché et publié
Le : 12 MARS 2025

Présents : LASHERMES Jean-Jacques, MICHEL Christophe, ROUDIL Aymeric, LECHTEN Isabelle, PRUNAYRE François, DEMARS Béatrice, MONDON Mélodie

Absents : RAFFIER Jean-François, GERENTES Sylvain, DIA Anne-Marie (procuration à ROUDIL R., DURKALEC Dominique (procuration à LASHERMES J.J.)

Secrétaire : MONDON Mélodie

ACQUISITION DE TERRAIN PAR LA COMMUNE

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal la nécessité d'acheter une partie d'environ 100 m² de la parcelle A 969 pour permettre la création d'un accès pour le restaurant.

Après discussion avec la propriétaire Madame GERENTES Annie un accord a été trouvé pour un prix d'achat de 10 €/m².

La surface exacte sera délimitée par un géomètre-expert.

Les frais d'actes et de document d'arpentage sont à la charge de la Commune.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

APPROUVE l'acquisition d'une partie de la parcelle A 969 au prix de 10 €/m².

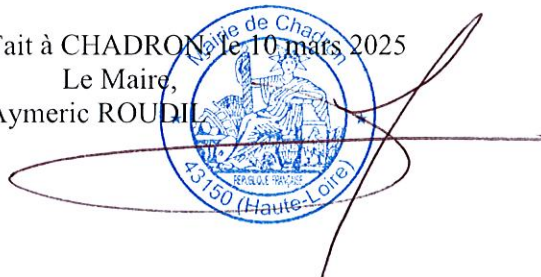
DESIGNE le Cabinet ACTIF dans le cadre d'une assistance à la rédaction de l'acte administratif et plus largement lui donne mandat pour effectuer, dans le cadre de cette opération, pour le compte et au nom de la commune, dans le respect de la présente délibération ; toutes démarches, notifications et autres nécessaires préalablement à la vente.

AUTORISE Monsieur le Maire à authentifier et signer l'acte administratif ainsi que tous documents relatifs à cette opération,

DESIGNE Monsieur LASHERMES Jean-Jacques, 1er adjoint pour représenter la Commune et signer l'acte au nom et pour le compte de cette dernière,

SIGNATURES : Ont signé le registre des délibérations les membres présents

Fait à CHADRON le 10 mars 2025
Le Maire,
Aymeric ROUDIL



REPUBLIQUE FRANCAISE
HAUTE LOIRE

REGISTRE DES DELIBERATION – n°03/2025
CONSEIL MUNICIPAL DE CHADRON

Nombre de membres en exercice : 11
Présents : 7 Votants : 9
Date de la convocation :

SEANCE DU 05 MARS 2025

L'an deux mil vingt-cinq et le cinq mars, à vingt heures,
Le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de ROUDIL Aymeric, Maire

Certifié exécutoire
Visé en Préfecture
Le :
Affiché et publié
Le :

Présents : LASHERMES Jean-Jacques, MICHEL Christophe, ROUDIL Aymeric, LECHTEN Isabelle, PRUNAYRE François, DEMARS Béatrice, MONDON Mélodie

Absents : RAFFIER Jean-François, GERENTES Sylvain, DIA Anne-Marie (procuration à ROUDIL R., DURKALEC Dominique (procuration à LASHERMES J.J.)

Secrétaire : MONDON Mélodie

CONVENTION AVEC LA FONDATION 30 MILLIONS D'AMIS

Mr le maire rappelle au Conseil Municipal les signalements de plusieurs riverains concernant des chats errants sur la commune de Chadron.

Après sollicitation, la Fondation 30 millions d'amis a répondu favorablement et a confirmé sa volonté d'accompagner la collectivité dans sa démarche.

La fondation a mis en place une convention avec les collectivités pour des campagnes de stérilisation et d'identification.

La fondation s'engage à régler 50% des frais de stérilisation et d'identification par puce électronique des chats libres sur la base des tarifs maximums suivants facturés par le praticien :

- 100 € pour les mâles (soit 50 € part fondation et 50 € part mairie)
- 120 € pour les femelles (soit 60 € part fondation et 60 € part mairie)
- 140 € exceptionnellement pour les femelles gestantes (soit 70 € part fondation et 70 € part mairie)
- 140 € exceptionnellement pour les cryptorchidies (soit 70 € part fondation et 70 € part mairie)

Ne pouvant prévoir le nombre de mâles ou de femelles trappés, la fondation partira sur une moyenne de 110 € par chat. La participation de la mairie s'élèvera donc à 55 € par chat, multiplié par le nombre de chats indiqué sur le questionnaire.

Mr le Maire propose au Conseil Municipal d'inscrire au budget 2025 la somme de 275 € correspondant à 5 chats (estimation).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** le maire à inscrire au BP 2025 la somme de 275 € pour cette opération sur l'imputation 65748
- **AUTORISE** le maire à verser une participation de 275 € à la fondation
- **AUTORISE** le maire à signer la convention proposée par la fondation 30 millions d'amis concernant la stérilisation et l'identification des chats libres sauvages
- **DESIGNE** le maire pour réaliser un recensement des animaux errants à opérer.

SIGNATURES : Ont signé le registre des délibérations les membres présents

Fait à CHADRON, le 10 mars 2025
Le Maire,
Aymeric ROUDIL

